

Enregistrement obligatoire pour tous les pilotes :

<https://www.uas.gate.bazl.admin.ch/>

coord. personnelles ; pièce d'identité; données d'assurance RC

Télépilote a une **licence** de pilotage ; il doit être enregistré (**5 ans**) ; il a un n° d'exploitation

(Exception : drone pèse moins de 250g et n'est équipé ni d'une caméra ni d'un capteur ou autre dispositif pouvant recueillir des données à caractère personnel.)



Catégorie ouverte
avec marquage de
classe

Catégorie transitoire
sans marquage de
classe

Catégorie spécifique
(> 25 kg)

Catégorie certifiée
(transport de
personnes par drones
(taxis volants)).

Catégorie	Marquage de classe / CP	Formation
A1 < 250g	C0, CP	test online
A1 < 900g	C0, C1	A1/A3
A2 < 2 kg	C0, C1, C2	A1/A3 + A2
A3 < 25 kg	C0, C1, C2, C3, C4, CP	A1/A3

CP = construction de drones à titre privé

FAQ et théorie :
<https://www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/drohnen/general/faq.html>

Test online :
40 questions en ligne, réussite à 75%
de réponses positives